

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 FEVRIER 2017.**

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Mme Thérèse POTTIER (a donné procuration à Mme Joseph), Jean-Pierre BISSIERE (a donné procuration à Patrick Leblanc) et Gilles Margueritte.

Mme Nicole Joseph a été désignée à l'unanimité déléguée pour siéger à la CLECT de la Communauté d'agglomération le Mont Saint Michel Normandie.

Le conseil Municipal, suite à la proposition et après accord de Mme Vandamme et de M. Desgroux, décide d'acquérir les biens Desgroux Passays situés à proximité de la rue de la Rancoudière sur la base de 2.50 € le m<sup>2</sup> pour le terrain agricole et 14 € le m<sup>2</sup> le terrain constructible longeant la D.907.

M. le Maire informe le conseil que la propriété Hamel située au lieu-dit « La Laire » à Barenton est en cours d'acquisition par un riverain et qu'il est opportun pour la commune d'acquérir le bout du bâtiment situé sur la parcelle 6 a en vue d'élargir le chemin rural. La commune devra prendre en charge les frais de géomètre et de notaire et devra procéder à la démolition de la partie saillante du bâtiment. L'acquéreur de la propriété a donné son accord et signé un compromis en ce sens. La collectivité achèterait la superficie nécessaire sur la base de 1 € le m<sup>2</sup>.

M. le Maire informe le conseil que les services du département vont lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement du bourg : rue de Montéglise, Mail Guillaume Postel, le carrefour central et la rue Pierre Crestey. L'estimation s'élève à 560 000 € pour la commune, 139 520 € HT pour le département et 62 000 € pour le syndicat d'eau. Les travaux devraient commencer en juin prochain.

La commission des chemins a établi la liste des chemins ruraux ou voies communales nécessitant des travaux d'entretien. Une estimation va être demandée au cabinet de maîtrise d'œuvre qui déterminera ceux qui seront réalisés en 2017.

La commune ayant repris la compétence scolaire, le conseil décide de créer une commission scolaire. Sont désignés : H Guesdon, N. Joseph, S. Gastebois, N. Lechapelays, et G. Margueritte. Ayant également la gestion de la cantine et afin de diminuer le coût du reste à charge de ce service de plus de 700,00 € par mois, le conseil décide, par 14 voix pour et une abstention, de supprimer le transport des élèves de l'école publique à la cantine dès la rentrée de septembre 2017. Un 3<sup>e</sup> accompagnateur sera désigné pour accompagner les enfants.

M. Le Maire ayant quitté la séance, les comptes administratifs et de gestion 2016 sont approuvés à l'unanimité.

Lotissement de la Teinture : La section de fonctionnement s'équilibre à 8 201.72 € et correspond aux soldes des travaux et à la dernière participation du budget principal. C'est un lotissement achevé.

Lotissement La Rancoudière 4<sup>e</sup> Tranche : la section de fonctionnement s'équilibre à 329 412.37 € et la section d'investissement présente un excédent de 1 893.24 €.

Lotissement de Bonnefontaine : la section d'investissement s'équilibre à 199 004.79 € et la section de fonctionnement présente 230 494.25 € en dépenses et 232 273.89 € en recettes soit un excédent de 1 779.64 €.

Service assainissement : la section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 131 350.70 € et la section d'investissement un déficit de 18 818.41 €. Le report à nouveau pour le fonctionnement 2017 sera de 112 532.29 €.

Budget principal : La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 665 479.44 €. La section d'investissement présente un déficit cumulé de 234 603.06 € auquel il faut ajouter 52 650.00 € de restes à réaliser. Le report à nouveau pour le fonctionnement 2017 sera de 378 226.38 €.

=====